

PROJET URBAIN DE LA SAULAIE (Oullins-Pierre-Bénite – La Mulatière)

REUNION PUBLIQUE du 26 Juin 2024

COMPTE-RENDU

La réunion publique s'est tenue dans la salle des Fêtes du Parc Chabrières

Une table-ronde introductive été assurée par :

- Jérôme MOROGE - Maire d'Oullins -Pierre-Bénite
- Clotilde POUZERGUE – Maire déléguée d'Oullins - Pierre-Bénite
- Béatrice VESSILLER - Vice-présidente de la Métropole de Lyon, Urbanisme et cadre de vie
- Véronique DECHAMPS - Maire de La Mulatière

La réunion a été animée par :

- Camille FIORUCCI : Directrice de projet à la SERL
- Pierre LAVISSE : Chef de projet à la SERL
- Matthieu METAYER : Ingérop
- Céline DURAND : ILEX

La réunion a été facilitée par Céline VARENNE SOUCHON du cabinet Mengrov, en charge de la concertation sur l'opération pour le compte de la SERL.

Ce compte-rendu accompagne le support de présentation utilisé le 26 juin 2024. Il reprend les principaux points abordés et rend compte des échanges qui ont eu lieu dans la salle à l'issue de la présentation.

1 INTRODUCTION – Table-ronde des élus

Animée par Céline Varenne Souchon, AMO concertation.

1.1 – MOT INTRODUCTIF – Jérôme MOROGE

- Les espaces publics sont des espaces de respiration indispensables. Cette réunion amorce le début d'une phase opérationnelle. D'ailleurs, en ce qui concerne les équipements sportifs (centre aquatique et halle sportive), les jurys des projets de maîtrise d'œuvre auront lieu prochainement.

1.2 – QUESTION POUR CLOTILDE POUZERGUE

- Qu'est-ce que le projet va apporter aux habitants ?

A l'échelle du territoire historique d'Oullins, 10% de la commune d'Oullins va être construite avec ce projet qui représente 40 hectares de foncier. Ce sera une des entrées sur la commune et in fine sur la Métropole. C'est un lieu très bien desservi en transport en commun. C'est aussi un futur quartier qui va amener de nouveaux équipements : une nouvelle école, une crèche, de l'artisanat, de l'activité, des commerces de proximité et de destination (sport, bricolage). Il s'agit du démarrage de la phase opérationnelle, plus concrète pour les habitants après plus de 10 ans de travail.

1.3 – QUESTION POUR BEATRICE VESSILIER

- Quelle est votre vision du projet ?

Ce projet urbain est sur un secteur métropolitain stratégique : il est aux portes du cœur de la métropole, proche de La Confluence, très bien desservi par les transports en commun et le train, bordé par l'Yzeron, proche du centre d'Oullins et du quartier historique de la Saulaie. Celui-ci doit être inclus dans la dynamique du projet, pour que les habitants actuels de la Saulaie bénéficient des nouveaux aménagements, et de programmes de réhabilitations de leurs logements.

Le projet de nouveau quartier accueillera des logements, des activités économiques variées, des équipements publics, dont une maison de la Métropole en plus des équipements municipaux, des espaces publics généreux ... Avec l'architecte, nous voulons inventer le faubourg du XXI^e siècle, en retrouvant, dans un même îlot, du logement, de l'activité artisanale, commerciale ou tertiaire, avec une exemplarité des matériaux de construction et des coeurs d'îlots verts. Nous retrouverons une présence végétale forte, pour la qualité de vie et pour adapter la ville au changement climatique : le nom de la Saulaie évoque sans doute une présence historique de saules, nous planterons beaucoup d'arbres (mais pas forcément des saules...). Nous voulons faire un quartier très agréable à vivre, avec plusieurs parcs et squares, des rues arborées et apaisées pour favoriser la marche et au vélo, pour les nouveaux et anciens habitants Oullinois, mais aussi pour les Métropolitains avec la dynamique des Grandes Locos de La Mulatière.

1.4 – QUESTION POUR VERONIQUE DECHAMPS

- La Mulatière intègre une partie du nouveau quartier de la Saulaie. Quels liens voyez-vous se tisser entre La Mulatière et la Saulaie ?

C'est l'opportunité de tisser une belle synergie entre les deux communes et de renforcer les liens d'amitié qui existent depuis longtemps. Le passé industriel de ce secteur a énormément marqué la vie des deux communes. Ce secteur employait des Mulatins et des Oullinois et il en reste un ancrage très fort chez les ouvriers avec une belle richesse multiculturelle. L'ancien technicentre occupait 30 hectares et était appelé Oullins machine. La requalification de l'ancien technicentre permettra la mise en valeur du patrimoine industriel. Les deux grands

événements culturels récents ont mis en valeur ce site grandiose. Les Grandes Locos et les événements qui y sont organisés vont faire rayonner le territoire à l'échelle nationale.

Le projet de La Saulaie va venir améliorer le charme de ces deux rives de l'Yzeron avec, côté La Mulatière, un parc dédié à la détente et à la contemplation.

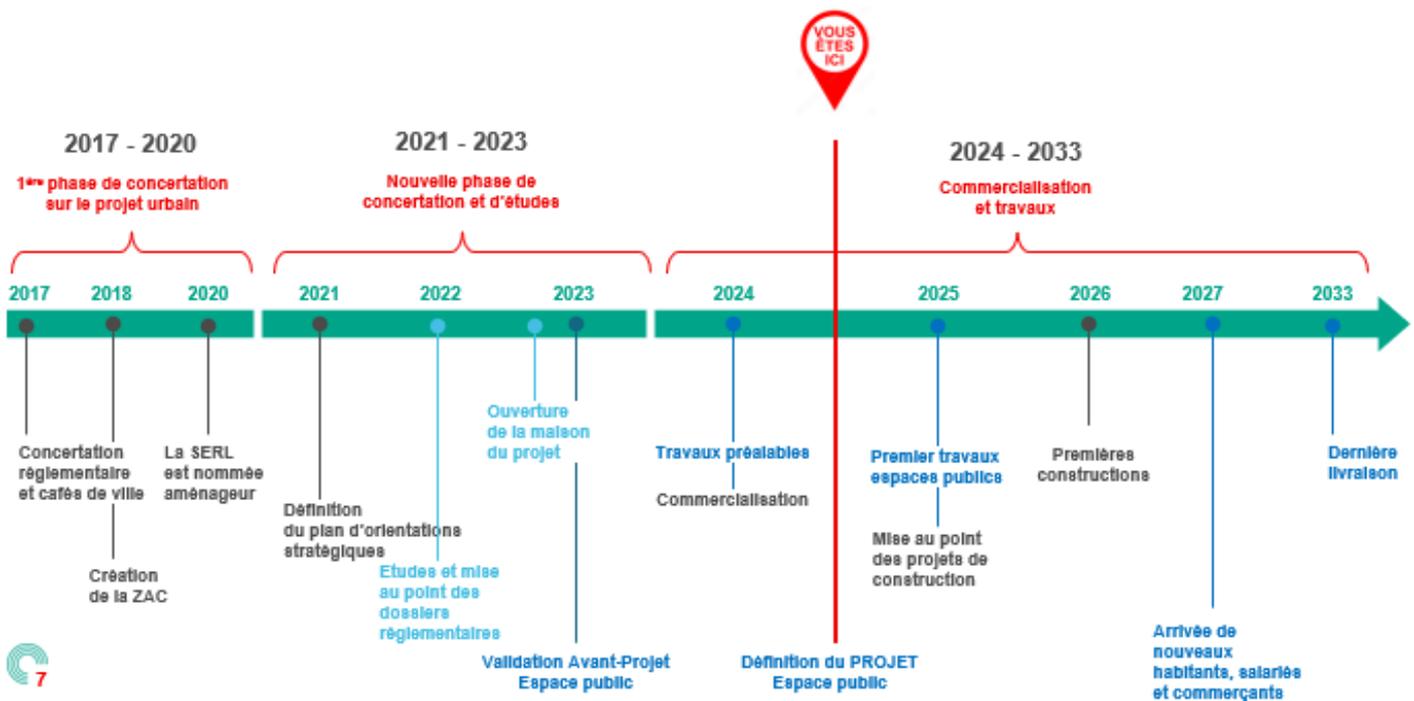
Aussi, l'arrivée du « p'tit jardin » qui a changé de rive, préfigure le développement environnemental de la qualité de vie pour les habitants.

Véronique DECHAMPS se dit très impatiente de voir les prochaines étapes de ce projet se réaliser pour le bien de tous les habitants des communes.

2 PRESENTATION DES ESPACES PUBLICS

Présentée par Pierre LAVISSE, Camille FIORUCCI, Matthieu METAYER et Céline DURAND.

2.1 – LE PLANNING DE L'OPERATION

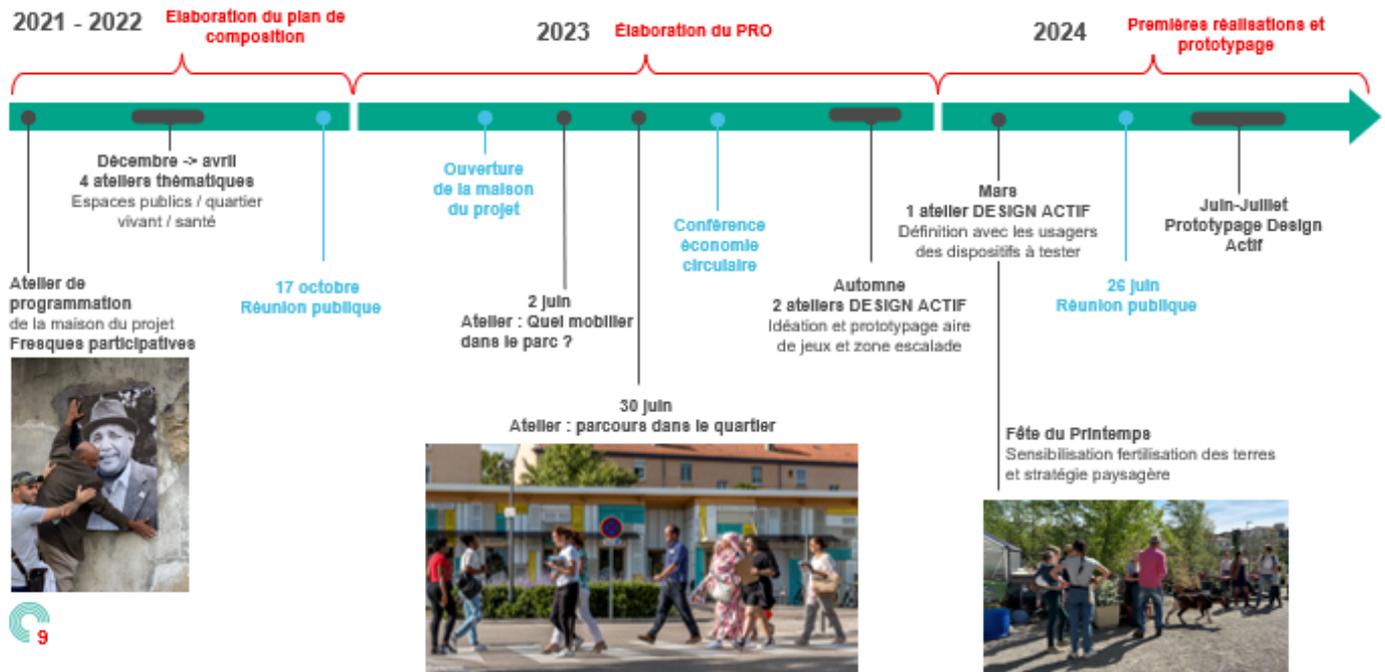


2.2 – RAPPELS – Les objectifs du projet urbain

- **Créer des logements adaptés à tous** : logement social, logement intermédiaire, accession sociale ou accession libre.
- **Déployer de nouvelles constructions** : commerces, activités économiques et équipements culturels, sportifs et de loisirs.

- **Améliorer le cadre de vie du quartier** : nouveaux cheminements, parc, berges de l'Yzeron réaménagées...
- **Renforcer la connexion de La Saulaie** au reste d'Oullins et à l'ensemble de la métropole lyonnaise.
- **Encourager les déplacements à pied, en vélo...**
- **Mettre en place une démarche environnementale** innovante et de haute qualité.

2.3 – LA PAROLE HABITANTE : POINT D’APPUI A LA CONCEPTION



2.4 – LES PRINCIPES D’AMENAGEMENT

- **Garantir une simplicité des matériaux** : Pavés en pierre naturelle – Sablé dans les espaces de repos / ludiques
- **S’appuyer sur l’existant** : Poursuivre la trame – Hiérarchiser
- **Construire une continuité paysagère** : Aménagement de parcs – Trames végétales

2.5 – UN QUARTIER APAISE, PROPICE AUX MODES DOUX

- **Hiérarchisation des voies**
- **Plan de circulation favorable à l’apaisement** : sens unique avec effet de boucles et zone 30
- **Voie lyonnaise 3**
- **Création de ruelles**, liaisons Ouest / Est
- **Aménagements favorisant le confort piéton** : Carrefour en plateau et trottoir filant

2.6 - DES ESPACES PUBLICS TRES VEGETALISES

Les chiffres clés du projet d'espaces publics :

- 9,2 hectares d'espaces publics
- 330 arbres existants conservés
- 910 arbres plantés
- 12 400 m² de massifs plantés
- 15 500 m² de prairie



2.7 - REPENSER LES RUES EXISTANTES

- Des plantations avec des pieds d'arbres généreux pour un meilleur cadre de vie et pour une gestion alternative des eaux pluviales.
- Des arbres dans les perspectives des rues pour accentuer la présence végétale.
- Créer des placettes jardinées qui ponctuent les rues.

2.8 - DEVELOPPER DE NOUVEAUX ESPACES A PARTIR DE L'EXISTANT

Le square forêt :

- Valoriser les boisements existants, le déjà-là
- Régénération douce des arbres

Le square de l'école :

- Valoriser les boisements existants, le déjà-là
- Profiter de l'ombrage de ces arbres remarquables

2.9 - CONCEVOIR DE NOUVEAUX ESPACES

Les parcs :

- Créer une destination
- Climatiser la ville
- Proposer de l'ombrage
- Créer des événements par les différentes floraisons et les aires de jeux

Les ruelles : Cohérence paysagère entre ruelles et jardins privés

- Continuité des plantations
- Mettre à distance des jardins privés via des massifs épais
- Séquençage pour animer le cheminement

2.10 - DES PLANTATIONS PERENNES ET DIVERSIFIEES

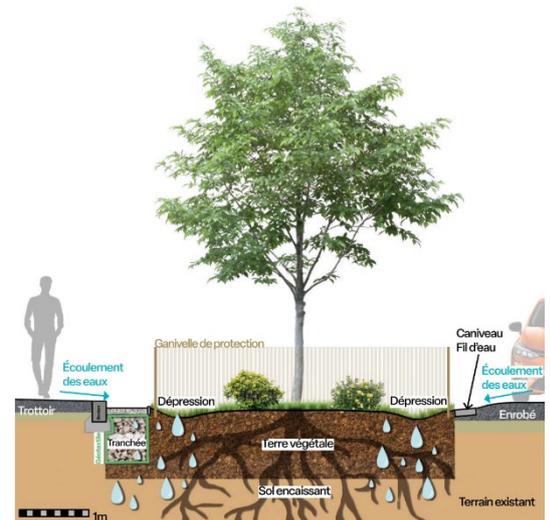
Principes de sélection des essences d'arbres, arbustes et des vivaces :

- Adaptabilité au changement climatique
- Adaptabilité au milieu urbain
- Esthétique.

Plantation en massifs et non de façon isolée.

2.11 - UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES VERTUEUSE

- Désimperméabilisation
- Déconnexion des eaux pluviales des réseaux en créant des ouvrages d'infiltrations.
- Acheminement des eaux vers des espaces verts
- Récupérer une partie des eaux pluviales dans des cuves de stockage pour l'arrosage des espaces verts.



2.12 - UNE COHERENCE DES REVETEMENTS

La **Simplicité des revêtements** pour une plus grande durabilité et une meilleure gestion :

- Mise en place de sablé dans les parcs et jardins.
- Enrobé noir pour chaussée et trottoir.

Revêtements appartenant au vocabulaire de l'existant.

Utilisation de pavés en pierre naturelle comme fil conducteur entre existant et projet :

- Réemploi des pavés et bordures existantes.
- Pavés en chaînettes et bandes.

2.13 – CONFORTER ET CREER DES LIEUX



A. Le parc sportif

- La ligne courbe comme fil conducteur
- Des espaces inclusifs
- Des espaces conçus avec les apports du design actif
- Un parc qui se prolonge sur l'avenue Edmond Locard
- Parc clos dans sa partie centrale
- Composé de deux aires de jeux
- Toilettes publiques
- **Aire de jeu Nord** : Activités pour les enfants et les parents
- **Zone de grimpe aux abords de la halle sportive** : Une expérience pour tous les âges et en interaction visuelle avec l'équipement
- **Pôle de Glisse** : Amorce la partie plus linéaire du parc sud en lien avec le parvis du bâtiment de bureau, un lieu unique adapté à tous les niveaux

A'. Le parc et les berges de l'Yzeron



Perspectives sur le parc sportif

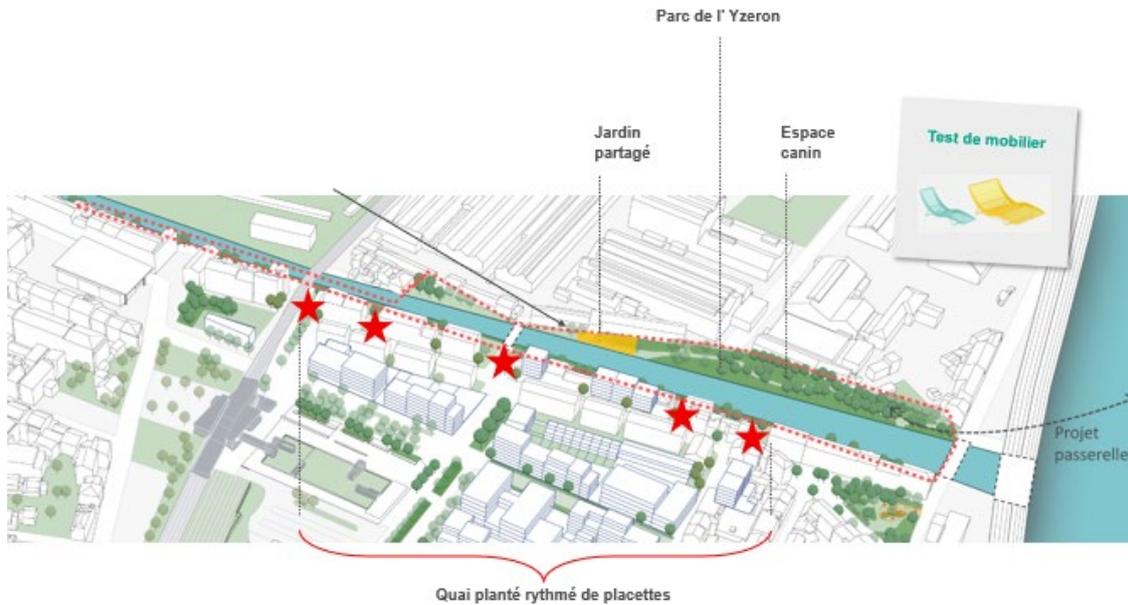


Zoom sur la zone de grimpe du parc sportif



Zoom sur le pôle glisse au sud du parc sportif





L'aménagement des berges de l'Yzeron prolonge la promenade réalisée en amont.

B. Les ruelles

- Elles permettent l'accroche avec le quartier existant et la connexion vers le reste de la ville.
- Elles représentent le cœur du faubourg prolongé.

C. Réaménagement des espaces publics de proximité existants : Place Kellermann

- Une place plantée de 6 550 m² équipée d'une ombrière
- Créer un espace « capable », pouvant accueillir les événements du quartier.
- Conforter le mail des arbres pour créer un lieu ombragé.

C'. Square Jaurès

- Un square de **1 500 m²** est en lien avec l'histoire du lieu.
- L'aire de jeu est inspirée du Rhône et plus précisément du **bac à traile** qui était tout proche.
- Les éléments identitaires sont réemployés : la pergola et la statue existantes sont repositionnées.

2.14 – PLANNING DES PREMIERS TRAVAUX D'ESPACES PUBLICS SUR 2025-2026



3 POINTS D'ACTUALITES

Présentée par Camille FIORUCCI.

3.1 – DU NOUVEAU DANS LE QUARTIER

Réimplantation du P'tit jardin

- Dépollution des sols
- Plantations d'arbres
- Mise en place de mobilier test

Maison du Projet & Société protectrice des végétaux (SPV) & Tiny houses

- Mise en place d'un panneau d'actualité dans l'exposition
- Espace de vente et d'animation de la SPV

Mise en place d'éco-pâturage sur la friche

Zone d'expérimentation du Design Actif

- Ateliers sur inscription les 8 et 10 juillet

3.2- CONCERTATION & DESIGN ACTIF

Comment aménager un parc favorisant la pratique du sport pour toutes et tous ?

- Des ateliers de concertation sur la partie nord
- Une expérimentation en partie sud de design actif : manière d'aménager qui incite à la pratique de l'activité physique et sportive celles et ceux qui en sont éloignés



3.3 – LES PREMIERS TRAVAUX

- **Premières démolitions** : 41 rue Pierre Sépard à partir de l'été 2024
- **Fertilisation des terres** : Fin du premier cycle en novembre : 2 200 m³
- **Travaux Préalables Centrale boucle tempérée** : Modification du stationnement sur la place

- **Travaux de dépollution des sols** : Démolition de 35 mètres de mur rue Dubois Crancé

3.4 – COMMERCIALISATION

L'îlot 4

- 9 700 m² de logements, dont 2 800 m² en accession libre, 1953 m² en accession sociale, 2482 m² de logements sociaux et une résidence Adoma, soit environ 103 logements familiaux et 80 logements en résidence sur l'îlot.
- 3 350 m² de bureaux
- 700 m² d'activité productive
- 1 280 m² de commerces et de services de rez-de-chaussée

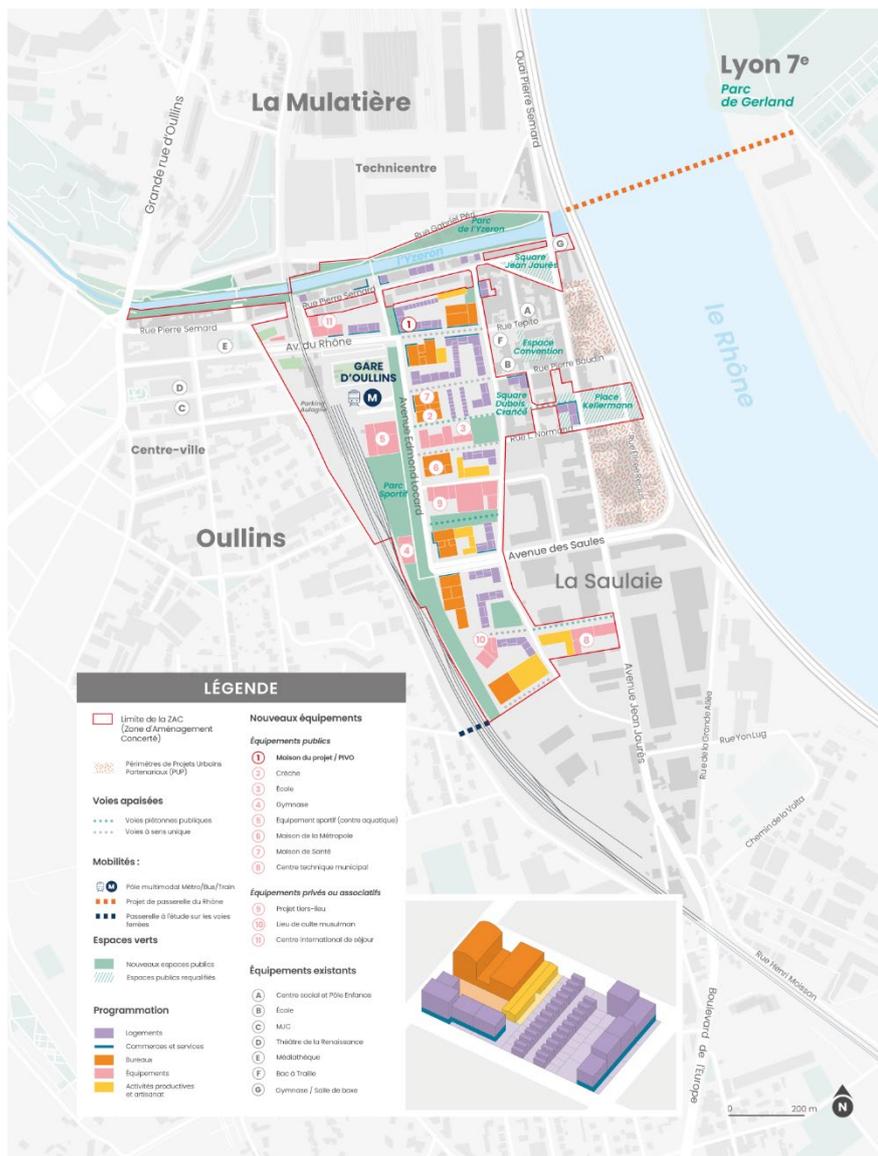
Halle sportive et centre aquatique

Projet d'habitat participatif – Commun immeuble

- Entre 7 et 20 logements, situés au 67-71 rue Sépard

L'îlot 2

- 34 logements sociaux (GLH) et Un centre international de séjour (FOL 69)



4 LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE SUR LES ESPACES PUBLICS

Présentée par Camille FIORUCCI.

4.1 – L'ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DES PROCEDURES REGLEMENTAIRES

L'enquête publique aura lieu du 10 septembre au 10 octobre 2024.

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une procédure réglementaire qui s'applique à toute opération ou décision importante relative à l'aménagement d'un territoire. Elle vise à informer le public sur les caractéristiques du projet. Elle permet également de recueillir les observations et les propositions des citoyennes et citoyens avant la réalisation du projet. À l'issue de l'enquête publique, le projet peut être enrichi et ajusté avant sa mise en œuvre.

Qu'est-ce que la déclaration utilité publique ?

La DUP, Déclaration d'Utilité Publique, valant Mise en Compatibilité du PLU est une procédure administrative qui permet de déclarer un projet d'aménagement comme étant d'utilité publique tout en adaptant les documents d'urbanisme existants pour qu'ils soient compatibles avec ce projet. Cette démarche facilite la réalisation de grands projets en s'assurant qu'ils sont essentiels et en garantissant que le développement urbain reste harmonieux et bien planifié.

- Qualifier le projet d'intérêt général
- Adapter le PLU pour permettre la réalisation du projet

Qu'est-ce qu'une autorisation environnementale ?

L'autorisation environnementale est une procédure qui vise à évaluer et à réglementer l'impact environnemental des projets urbains. Pour le projet de la ZAC deux autorisations sont nécessaires : une autorisation d'abattage d'arbres d'alignement et le « dossier Loi sur l'Eau » assurant que le projet ne polluera et ne perturbera pas les ressources en eau.

Cette autorisation garantit que le projet prend en compte les enjeux environnementaux. Elle contient une description du projet, et l'analyse de ses impacts sur l'environnement, ainsi qu'une définition des mesures de réduction et d'évitement mises en place dans le cadre du projet.

4.2 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

1 AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE



L'aménageur SEM SERL :

- Planifie la réalisation du projet
- Rédige les dossiers d'autorisation environnementale et DUP
- Transmet les dossiers aux autorités instructrices



La DDT du Rhône :

- Contrôle et valide la conformité des dossiers
- Saisit le tribunal administratif qui désignera le commissaire enquêteur
- Prend un arrêté par lequel elle fixe les dates de l'enquête publique

2 PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE



Le commissaire enquêteur :

- Veille au bon déroulement de l'enquête et à la bonne information du public
- Analyse le dossier et écoute les parties-prenantes
- Se tient à la disposition du public lors de ses permanences



Le public :

- Prend connaissance du projet dans le dossier d'enquête publique
- Formule des contributions et donne un avis

3 APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE



Le commissaire enquêteur :

- Rédige un rapport sur le déroulement de l'enquête
- Rend un avis sur chaque objet de l'enquête, assorti ou non de réserves et/ou de recommandations



L'aménageur SEM SERL :

- Répond aux conclusions du commissaire enquêteur
- Formule des propositions
- Établit une déclaration de projet
- La Métropole de Lyon délibère sur la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU.



Le préfet :

- Se prononce sur l'utilité publique du projet et les demandes d'autorisation

5 QUESTIONS / REPONSES

5.1 Thématique des équipements sportifs

Question : Pour les équipements sportifs : envisagez-vous d'implanter un système de remontée à la mairie quand un équipement est défaillant ou endommagé ? (QR code sur l'équipement, appli du parc, etc.)

Réponse de Mme Clotilde POUZERGUE : *Les services techniques veilleront à la maintenance des équipements.*

Question : Ne pensez-vous pas que l'implantation d'un skatepark risque d'apporter des nuisances sonores ?

Réponse de M. Pierre LAVISSE : *Le skatepark sera situé à l'extrémité sud du quartier, face à des bureaux pour limiter les nuisances. De même, il sera construit en béton, ce qui absorbera davantage le son contrairement à des modules en aluminium. Des études sonores ont également été menées et démontrent qu'il s'agit de volumes sonores moindres, en comparaison aux voies ferrées par exemple.*

Question : Un centre aquatique à 10 minutes de marche d'une piscine... Que va devenir l'ancienne piscine ?

Réponse de Mme Clotilde POUZERGUE : *Pour l'instant, il est trop tôt pour répondre sur le devenir de l'ancienne piscine.*

Question : Comment pouvez-vous engager un projet de centre aquatique sans avoir de gouvernance ? Et quel est le coût ?

Réponse de Mme Clothilde POUZERGUE : *L'enjeu est de remplacer la piscine actuelle vétuste (construite il y a plus de 60 ans). Il y a une obligation d'ici à 2030 de rendre les bâtiments vertueux d'un point de vue énergétique. La décision a été de ne pas la réhabiliter en raison du coût et de la complexité que cela représenterait.*

Pour ce qui est du coût, l'équipement municipal est extérieur au financement de la ZAC, il s'agit d'un financement municipal. Pour l'instant, il est trop tôt pour s'avancer sur un coût. La semaine prochaine, le jury des appels à candidature sera lancé pour ce projet, il y aura ainsi plus de visibilité sur le budget. La municipalité a également profité d'avoir déjà le foncier pour financer la piscine. Pour rappel, la piscine est un équipement indispensable. Cela représente 80 000 entrées par an et elle accueille toutes les écoles à proximité

5.3 Thématique de l'aménagement du quartier

Question : Vous parlez de parc "inclusif", s'agit-il des personnes en situation de handicap ?

Réponse de Mme Céline DURAND : *En effet, les aménagements et revêtements seront accessibles pour les personnes en fauteuil. Le terme inclusif englobe tous les types de handicaps physiques et mentaux et plus largement toutes les personnes en situation de vulnérabilité telles que les personnes âgées ou les femmes enceintes.*

M. Pierre Lavisse ajoute que la question d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est bien prise en compte dans tous les espaces avec des matériaux adaptés. De tests seront d'ailleurs réalisés avec des personnes en situation de handicap afin de tester les différents revêtements.

Question : Quel est le planning pour la maison médicale et la mosquée ?

Réponse de Mme Camille FIORUCCI : *Pour la maison médicale, le démarrage des travaux est prévu pour début 2026 dans le cadre du deuxième lot. En ce qui concerne la mosquée, le démarrage des travaux est prévu pour 2027.*

Question : Quid de la place de l'ancienne gare ? Est-ce que le bâtiment l'ancienne gare sera conservé ?

Réponse de Mme Camille FIORUCCI : *Ce terrain appartient à la SNCF et l'ancienne gare sera réhabilitée pour devenir un restaurant. De même, la place sera réhabilitée et arborée à partir de 2026. Le parking sauvage est donc amené à disparaître.*

Question : Est-ce qu'un projet de lieu culturel en complément de la Mémo et du Théâtre de la Renaissance est prévu (cinéma, musée, espace d'exposition artistique...) ?

Réponse de Mme Clotilde POUZERGUE et de Mme Béatrice VESSILLER : *Aucun cinéma ou musée n'est prévu à ce jour. Le secteur est déjà bien équipé culturellement parlant. L'ouverture des Grandes Locos il y a un mois va amener de nouveaux événements culturels tels que la biennale à l'automne.*

Question : Qui contribue aux financements de ces travaux ?

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *Une opération urbaine est constituée de dépenses et de recettes. Pour résumer, en ce qui concerne les dépenses, il y a le coût d'acquisition du foncier, le coût des études et le coût des travaux d'aménagement des espaces publics, qui comprennent aussi la dépollution, la démolition... Les recettes proviennent, elles, de la vente des terrains. Or, les dépenses sont supérieures aux recettes sur une opération comme La Saulaie, comme toutes les grandes opérations d'aménagement. Dès lors, il y a une subvention des collectivités : la Métropole prend en charge 90% du déficit de l'opération et la commune 10%. Le coût total du projet est d'environ 81 millions et le déficit du projet, financé par la Métropole et la Ville, représente 21,5 millions d'euros.*

Question : Pourquoi ne pas avoir planté des plantes rapidement pour dépolluer les terrains pollués et pour donner un autre paysage pour les prochaines années ?

Réponse de M. Pierre LAVISSE : *Cela a été fait en partie notamment au sud de la ZAC mais il y a la problématique de la pollution et celle de la non-fertilité des sols avec beaucoup de*

fondations qui restent des anciens bâtiments. Par ailleurs, tout ne peut pas être dépollué avec des plantes et notamment tout ce qui est pollution métallique, problématique principale rencontrée sur le secteur.

5.6 Thématique de la circulation en ville

Question : Quels sont les aménagements cyclables prévus sur le projet ? Et pendant les travaux ?

Réponse de M. Matthieu METAYER : *Il y a une hiérarchisation des voies cyclables comme pour les voitures. Il y a d'abord une voie lyonnaise qui va être créée pour rejoindre le technicentre et le parc de l'Yzeron. Ensuite, il y a les pistes existantes le long du Rhône qui seront restructurées et améliorées. Enfin, des pistes seront permises par la création de zone apaisée, de zone 30, de zone de rencontre qui permettront de circuler dans un maximum d'endroits.*

Le plus compliqué est de gérer les circulations cyclables existantes mais ces dernières seront bien maintenues pendant les travaux.

Question : Est-il possible d'élargir la passerelle des Grandes Locos au-dessus de l'Yzeron ? (Difficultés d'organisation lors des événements)

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *Pour l'instant, aucun élargissement n'est prévu, et les efforts sont concentrés pour l'instant sur la nouvelle passerelle à construire sur le Rhône entre Gerland et la Saulaie. Lors des premiers événements culturels en mai, on n'a pas observé de difficulté majeure sur la passerelle de l'Yzeron.*

Question : Où en êtes-vous en ce qui concerne la passerelle sur la voie ferrée ?

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *C'est un projet sur lequel nous avons commencé à engager des études, car en effet, cette passerelle est nécessaire au sud du quartier. Il est cependant trop tôt pour avancer un calendrier de réalisation.*

Question : Prévoyez-vous plus de pistes cyclables et/ou de stationnements par rapport aux événements des Grandes Locos ?

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *En mai et juin, nous avons eu les premiers événements aux Grandes Locos, donc des ajustements seront certainement à prévoir pour les prochains, notamment sur les questions de stationnement aux abords. Avant tout, les usagers doivent prendre d'autres habitudes en termes de mobilité et venir autrement qu'en voiture.*

Réponse de Mme Véronique DECHAMPS :

Les Grandes Locos ne prévoient pas de parking supplémentaire. Tout s'est bien déroulé lors des Nuits Sonores. En revanche, il est vrai qu'il faudra peut-être prévoir des aménagements rue Pierre Sénard ou peut-être la fermer lors des grands événements comme cela a été fait pour les Nuits Sonores pour sécuriser les déplacements.

La communication doit être renforcée pour que les personnes viennent en TCL. Pour les Nuits Sonores, le Sytral a fait modifier les horaires pour que les festivaliers puissent rentrer chez eux à la fin du festival.

Pour ce qui est de la biennale cet automne, il s'agira d'anticiper davantage bien que l'événement soit plus diffus.

Question : Quid des transports le soir de manière générale ?

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *Le métro fonctionne en fin de semaine jusqu'à 2 heures du matin. En septembre prochain, le prolongement des horaires des lignes de bus en lien avec le métro sera également mis en place.*

Question : Quel avenir sur les lignes de bus (6, 11, 12, 14, 15, 17, 78 et 88) avec la suppression de la station de bus ? Une réorganisation des lignes est-elle prévue ?

Réponse de M. Jean-Charles KOHLHASS : *Les lignes de bus ont été réorganisées il y a deux ans avec l'arrivée du métro en septembre 2023. En septembre 2024, certains horaires de certains bus seront décalés pour être alignés à la fin du métro, passant du dernier bus de 20h30 à minuit en semaine. Il reste un débat sur la ligne 18 qui concerne davantage la commune de Vernaison.*

Mr Pierre LAVISSE ajoute une précision : il y a effectivement une petite réadaptation. Pour permettre l'apaisement du quartier, il y aura certaines voies qui passeront en sens unique notamment sur la rue Pierre Sépard ce qui implique simplement le déplacement de certains arrêts mais qui resteront proches de leur position initiale.

La gare routière existante est bien conservée en l'état.

5.7 Thématique de l'avenir du quartier existant

Question : Est-ce que le projet du square Chardon promis pour 2026 avec les plaques des 47 cheminots morts pour la France tient toujours ? A l'intérieur des ateliers, il y a également un des deux derniers blockhaus de la région lyonnaise, seront-ils conservés ?

Réponse de Mme Clotilde POUZERGUE et Mme Véronique DECHAMPS : *Les engagements tiennent toujours pour le square. Les plaques commémoratives sont à l'abris. L'espace mémoriel sera créé mais il est trop tôt pour donner sa localisation exacte. Un point est d'ores et déjà fixé avec la SNCF avec pour ordre du jour le lieu mémoriel.*

Question : La démolition du numéro 41 rue Pierre Semard est-elle la seule prévue en 2024 ou est-ce qu'il y en aura d'autre ?

Réponse de M. Pierre LAVISSE : *En 2024, le bâtiment du numéro 41 sera le seul démoli dans la rue Pierre Sépard. Les bâtiments du numéro 67 jusqu'à 71 seront ensuite démolis en 2025. Dans un avenir plus lointain, les bâtiments des numéros 77, 79 et 81 seront également démolis. Ce seront les seuls bâtiments de la rue Pierre Sépard qui seront démolis*

Question : La démolition des bâtiments rue Pierre Semard peut-elle prendre du retard sachant que certains bâtiments sont actuellement squattés ?

Réponse de M. Pierre LAVISSE : *Il s'agit d'un sujet sur ce secteur-là. Les plannings annoncés aujourd'hui prennent en compte ces problématiques. Les équipes sont vigilantes et le secteur comprenant des logements vacants a été sécurisé avec des décisions de justice qui ont été prises.*

5.8 Thématique du logement et de leur prix

Questions : Quelles dispositions sont prises en faveur des plus précaires pour prévenir ou compenser la hausse des prix que provoquera la gentrification du quartier ?

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *Rappelons d'abord que nous avons augmenté, dans le projet, la part de logements abordables pour les ménages aux revenus modestes ou moyens : il y aura du locatif social, une résidence sociale Adoma et du logement en bail réel solidaire (BRS). Sur le logement social existant, des opérations de réhabilitation sont également prévues. Concernant la question des commerces, il y aura une diversité de produits adaptés aux différentes bourses.*

Question : Lors des réhabilitations des logements sociaux, que va-t-il se passer pour les habitants qui y habitent actuellement ? Quelles sont les solutions de relogement ?

Réponse de Mme Béatrice VESSILLER : *Les bailleurs sociaux gèrent bien la question dans le cadre de réhabilitation longue. Soit les travaux se font en site occupé, soit les ménages sont relogés pendant les travaux.*

Réponse de Mme Clothilde POUZERGUE : *La réhabilitation de la résidence des Saulées qui a eu lieu il y a quelques mois est un bel exemple de réhabilitation longue qui s'est faite en site occupé avec des mises à disposition d'appartements le temps des travaux.*

Les élus et les intervenants remercient les participants pour leur présence et les invitent à contribuer lors des prochaines étapes de la concertation.

Comment se renseigner et se tenir informés sur les avancées du projet ?

Maison du Projet : 7 avenue Edmond Locard. Entrée libre aux horaires d'ouverture :
Lundi : 13h30 - 16h30 ; Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30



Site internet du Projet : [La Saulaie, site officiel d'informations \(projet-lasaulaie.fr\)](http://projet-lasaulaie.fr) : présentation du quartier, du projet, des documents ressources et de nombreux articles d'actualité

Newsletter du Projet : envoyée par mail une fois par trimestre. Si vous souhaitez la recevoir, n'hésitez pas à transmettre vos coordonnées.

Adresse mail du Projet : contact@projet-lasaulaie.fr